Image not found or type unknown

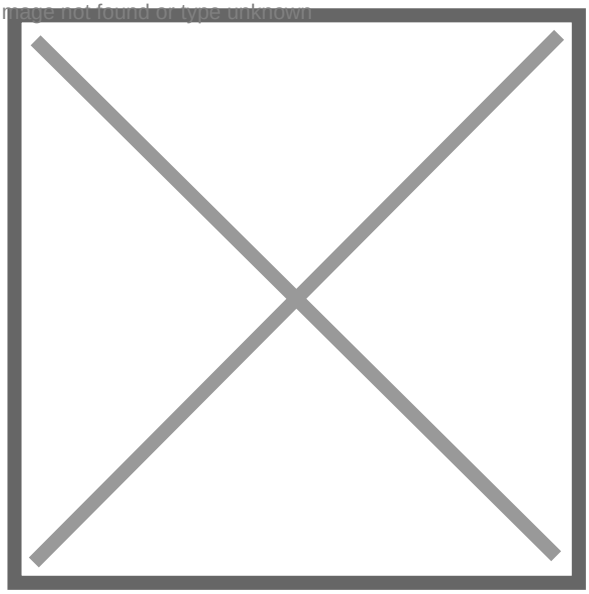

Conflie avec la fille du propriétaire

Par **astié**, le **17/05/2011** à **18:12**

Bonjour,

Depuis plus d'un ans je vis dans un ancien maser réhabiliter en plusieurs appartement. Et étant en conflit avec la fille du propriétaire celle si a installer une barrière a l'entrée m’empêchant l'accer a mes deux places de parking. Car bien-sur elle ne veut me donner la clef me permettant d'y entrée. Sachant que j'ai deux enfants mineur a ma charge 5 ans et 10 ans et que si il y avais un accident je ne pourrais faire rentrée aucune voiture. Cela se trouve derrier les boites de nuit et mon amie du au faite de se garée dehors ces fait déjà casser son par-brise et mes parent étant invalide ne peuvent faire de longue distance a pied. S'il vous plais qu'elles sont mes recours?????

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **21:49**

Le bail de location mentionne-t-il la possibilité de se garer sur ces places à l'intérieur ?

Par **astié**, le **17/05/2011** à **22:39**

oui sur le bail j'ai mes emplacement d'écrit

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **22:53**

Donc LRAR de mise en demeure de faire cesser ce trouble de jouissance du bien loué, de vous donner les clés du portail sans délai et une indemnisation pour la période où vous n'avez pas pu jouir entièrement du bien loué. Qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance pour avoir les cles sous astreinte journalière en sus des dommages et intérêts

Par **astié**, le **17/05/2011** à **23:00**

merci beaucoup pour ces informations qui vont mètre très utile.
Pensez vous que je peut parler des travaux que j'ai en attente depuis 1 ans car cela n'est qu'une miette de pain comparais a tous se qui se passe.
Chauffage brancher en directe obliger de jouer avec mon conteur pour l'allumer et l'éteindre.
Multiple fuite quand il pleut dans l'appartement mure qui moisise sans aucune isolation et manque une vasque entre les deux chambres cela fais beaucoup et moi je commence a saturé

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **23:43**

Ah oui, faites la totale.
Et envoyez la LRAR au bailleur, directement, pas à la fille, pas à une agence

Par **astié**, le **17/05/2011** à **23:46**

merci merci beaucoup pour ces renseignement, me sent soulager même si les demarches ne son pas encore faite. merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés